

Réalisation du projet – Baccalauréat professionnel

Évaluation ORALE

En référence à l'arrêté du 13 juin 2024 et la [circulaire du 2-7-2024, BO n°28 du 11-07-2024](#) définissant les modalités d'évaluation de la réalisation du projet au baccalauréat professionnel

DOCUMENT DE CADRAGE

Contrôle en cours de formation

Élèves et apprentis des établissements publics ou sous contrat avec l'État et des centres de formation d'apprentis habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation

Le projet constitue le résultat d'un travail mené dans le cadre d'une modalité pédagogique de formation particulière. La réalisation telle qu'introduite dans le cursus de baccalauréat professionnel permet ainsi de structurer les apprentissages autour de trois points clés :

1. un objet mobilisateur ;
2. une démarche à la fois individuelle et collective et accompagnée ;
3. la construction de repères et de compétences, notamment méthodologiques, permettant de s'assurer de la compréhension de l'activité conduite et de sa transférabilité dans d'autres contextes, en particulier professionnels.

Sa réalisation permet une évaluation prise en compte pour l'obtention du diplôme. Le sujet du projet est choisi au regard de l'intégralité du périmètre de la spécialité du baccalauréat professionnel préparé.

L'objet de l'évaluation est la démarche concrète entreprise par le candidat pour mener à bien la réalisation d'un projet qui peut être individuel ou collectif dans laquelle une part individuelle est prise en charge par l'élève ou l'apprenti.

Modalités d'évaluation pour les centres de formation habilités au CCF :

- 1^{ère} partie de la note (50%) : moyenne des notes figurant au livret de formation ou au livret scolaire ;
- 2^{ème} partie de la note (50%) : oral de présentation ;
- L'absence à l'oral du projet n'entraîne pas la non-délivrance de diplôme mais l'attribution de la note 0.

Déroulement de l'oral de présentation :

Tous les candidats passent l'oral de présentation.

Durée : Durée globale de 15 minutes avec une répartition indicative de 5 minutes de présentation et 10 minutes de questions. Cette répartition est modulable si la situation l'exige dans l'intérêt du candidat.

Support : Le candidat peut prendre appui sur un support de cinq pages maximum qu'il apporte et qu'il peut utiliser librement lors de l'oral. Le support, en lui-même, n'est pas évalué et sa consultation ne peut être exigée par la commission. Ce support ne doit pas nécessiter l'utilisation de technologie ou matériels particuliers sauf pour satisfaire à des aménagements d'épreuves accordés à des candidats en situation de handicap.

L'oral : Présentation et échange à partir de questions, il comprend les aspects suivants :

- Présentation du candidat : diplôme et spécialité préparée.
- Exposé de la démarche de réalisation et, s'il se rattache à un projet collectif, de sa part individuelle prise dans le projet.
- Difficultés et aspects positifs du projet.
- Avis du candidat sur la production ainsi réalisée et son appréciation quant aux possibilités d'amélioration ou perspectives de développement à y apporter.
- Présentation des dimensions socio-économiques, culturelles, de développement durable et numérique du projet.
- Présentation des compétences acquises dans l'élaboration du projet et mobilisables pour son insertion professionnelle ou une poursuite d'études.

Commission d'évaluation : Composée d'un professeur d'enseignement général et d'un professeur d'enseignement professionnel.

Réalisation du projet – Baccalauréat professionnel

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ORAL - SESSION 202_

Arrêté du 13 juin 2024 et circulaire du 2-7-2024, BO n°28 du 11-07-2024

CANDIDAT.E

Nom :

N° d'identification du candidat :

Prénom(s) :

Spécialité de baccalauréat professionnel :

Date et lieu de naissance :

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION

Nom Prénom	Discipline enseignée	Signature
	Enseignement général	
	Enseignement professionnel	

Intitulé du projet présenté :

☐ Projet collectif ou ☐ Projet individuel

Date de l'évaluation :

Justification du degré de maîtrise des compétences (à renseigner obligatoirement pour toute note inférieure à 10)		
NOTE SUR 20	... / 20	

Grille d'aide à l'évaluation permettant de déterminer le profil du candidat.e au regard de son degré de maîtrise des compétences et capacités développées dans la réalisation du projet.

Capacités	Critères d'évaluation	NM	IM	M	BM
Capacité à restituer le travail mené dans le cadre de la réalisation du projet (50%) Sur 10 pts	Identification claire, précise et restituée objectivement des points suivants : objectifs du projet, étapes, acteurs, part individuelle investie dans le projet.				
	Hiérarchisation correcte des informations délivrées pour introduire le sujet.				
	Clarté de la présentation et la pertinence des termes utilisés.				
	Respect des consignes données sur le contenu exigé de la présentation.				
	Autonomie d'expression par rapport au support de présentation orale du projet.				
Capacité à analyser sa démarche et à la situer dans le métier et la filière professionnelle (50%) Sur 10 pts	Identification des difficultés rencontrées et de la manière dont elles ont été dépassées ou non.				
	Mise en avant des aspects positifs ou présentant des difficultés rencontrées au long du projet.				
	Mise en perspective de l'expérience tirée de la réalisation du projet dans le cadre plus large du contexte économique, culturel, de la filière métiers concernée.				
	Émission d'un avis ou ressenti personnel sur le projet entrepris.				
	Mise en exergue de la pertinence du projet par rapport à la filière métier du candidat.				
	Identification des enjeux de transition écologique et/ou numérique, dans le champ de sa spécialité de baccalauréat.				

NM : Non Maîtrisée/ IM : Insuffisamment Maîtrisée/ M : Maîtrisée / BM : Bien Maîtrisée